



GARES &
CONNEXIONS

Télétravail : G&C invente le tarif régressif

Paris, le 7 septembre 2020

Cette semaine marque le retour quotidien sur le lieu de travail pour la plupart d'entre nous mais également la mise en place de l'accord du télétravail élargi et à titre expérimental. Explications.

Le télétravail s'adresse aux salariés dont les missions le permettent. Souvent réservé aux cadres fonctionnels, il existe à la SNCF depuis 2013. Ses avantages sont connus : amélioration de la production, meilleur équilibre vie pro / vie perso, réduction des temps de trajets donc de la fatigue et de l'absentéisme, désencombrement des transports en commun aux heures de pointes, fidélisation des personnels, reconnaissance professionnelle à travers une relation de confiance d'adulte à adulte, parmi les exemples (voir le compte rendu de la consultation réalisée par l'UNSA-Ferroviaire et publiée en juillet 2020).

Avec le confinement, un grand nombre d'entre nous a découvert **le télétravail subi**. Nul besoin d'avoir un ordinateur portable pour devenir un télétravailleur. Nos téléphones pros ont été les témoins des gardes d'enfants pendant la journée, des réseaux obsolètes, des équipements inexistantes et de l'absence d'espace de travail alloué. Les télétravailleurs officiels (avec avenant à leur contrat de travail) l'ont moins subi car rompus à l'exercice.

La nouvelle offre de télétravail chez G&C décline les orientations de l'accord national GPU du 7 juillet. Cependant, les violons ont du mal à s'accorder et la régression nous guette. Prenez par exemple la fracture existante entre les cols bleus et les cols blancs : la liste des métiers éligibles à l'accord écarte les surveillants et les conducteurs travaux. Ces collègues n'ont-ils pas des tâches administratives compilables sur une journée et réalisables depuis leur domicile ? De même, l'orientation donnée par certains DET, sur une journée unique et fixe, affectera ceux qui ont déjà un avenant télétravail si celui-ci ne correspond pas à leurs exigences. Et ce, contrairement à ce qu'affirment les flashes info RH G&C de juillet et août.

Vos élus **UNSA-Ferroviaire** revendiquent que l'étalement de 1 à 3 jours de télétravail sur la semaine (comme le prévoit l'accord d'entreprise en cours) contribue à réduire le risque d'affluence et de croisement (flux de personnes), de concentration des personnels (densité) et concourt donc à limiter la propagation du virus. Enfin, la revalorisation substantielle de la prime d'équipement est indispensable : voilà un sujet que vont porter vos élus **UNSA-Ferroviaire** !

Vos élus **UNSA-Ferroviaire** Gares & Connexions vous représentent dans toutes les instances, réunions de représentants de proximité, de la CSSCT, du CSE, du Conseil d'Administration, audiences et DCI, pour mettre de l'intelligibilité dans le télétravail. N'hésitez pas à nous contacter.

Avec l'UNSA, pas de bla bla, de l'action !

Pour nous contacter ou recevoir nos lettres d'informations :

UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions • 30 rue du Château des Rentiers • 75013 PARIS



garesconnexions@unsa-ferroviaire.org / Workplace : UNSA Gares & Connexions